



# Lucens - Info

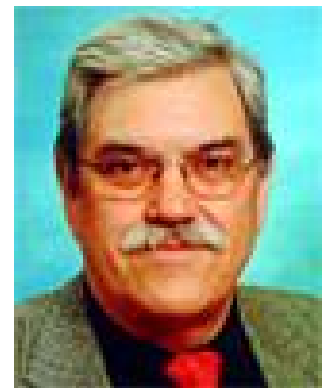
Avril 2007

Le mini journal d'information de la Municipalité de Lucens

---

## *Billet du Syndic,*

### *OUVERTURE D'UN POSTE DE GENDARMERIE A LUCENS*



*En 1995, le canton a décidé de fermer le poste de gendarmerie de Lucens.*

*Depuis cette date, la Commune n'avait plus qu'un Policier municipal pour assurer les diverses tâches inhérentes à la sécurité sur le territoire communal. Lors de la signature d'un contrat de prestation en 2005, notre Brigadier de police a été transféré à la Police cantonale vaudoise et à partir du début 2005, c'est une entreprise privée qui a été mandatée pour effectuer les tâches du 5ème processus.*

*Face à la recrudescence des incivilités diverses et en collaboration avec la Police cantonale, la Municipalité a décidé, au début 2006, de réorganiser la surveillance et la sécurité sur le territoire de la Commune, en prenant les dispositions suivantes :*

*Au 1er mai 2007 :*

*Réouverture d'un poste de Gendarmerie sur la Commune de Lucens avec la présence de deux gendarmes (voir info en page suivante), et qui sera rattaché au poste de Gendarmerie de Moudon.*

*Au 1er juillet 2007 :*

*Conformément au préavis présenté au Conseil communal en décembre dernier, engagement d'un Assistant de police municipal qui aura pour mission principale les tâches du 5ème processus ; ce sera un homme de terrain (garde parc, écoles, surveillance, etc).*

*En prenant ces décisions, en collaboration avec la Police cantonale que nous remercions, la Municipalité répond à la demande des Citoyens et du Conseil communal sur le problème de la sécurité au sein de la Commune.*

*Le Syndic, Etienne Berger*

## POSTE DE GENDARMERIE LUCENS



A gauche : Sergent-major Philippe Guex  
A droite : Sergent Denis Cueni

Chef de poste à la Gendarmerie de Moudon  
Répondant du Poste de Gendarmerie de Lucens

Dans le cadre du contrat de prestations, avec pour but, un renforcement de la police de proximité et de la sécurité en général, nous informons la population de l'ouverture d'un poste de gendarmerie à Lucens dès le 1<sup>er</sup> mai 2007.

Ce poste sera aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Hôtel de Ville. Opérationnellement, il sera rattaché à celui de Moudon. Deux gendarmes occuperont ces nouveaux locaux.

Les heures d'ouverture réservées au public sont :

- Lundi 07h30 - 12h00
- Jeudi 14h00 - 18h00

En dehors de ces horaires fixes, toute personne sera reçue pour autant qu'un gendarme soit présent au poste.

Lors d'appels par téléphone, ceux-ci seront pris en charge :

- Directement par les gendarmes de Lucens, au bureau ou dans le terrain.
- Par le poste de gendarmerie de Moudon durant les horaires de bureau.
- Par la Centrale d'Engagement et de Transmission (CET) de la police cantonale.

En cas d'urgence, veuillez composer le N° 117.

## SERVICE DES EAUX

Toujours soucieux du confort de la population et notamment quant à la qualité de l'eau, la Municipalité de Lucens félicite M. Marcel Rey pour son Brevet de Fontainier.



### Formation Professionnelle



### FONTAINIER

avec Brevet Fédéral



#### Objectifs :

Le fontainier est responsable de la sécurité d'exploitation des installations d'adduction et de distribution d'eau ainsi que de la qualité de l'eau selon les prescriptions légales. Après l'examen professionnel, le candidat ayant les connaissances requises sera compétent pour prendre en charge l'exploitation, l'entretien et la surveillance d'un réseau d'eau potable.

## ADMINISTRATION COMMUNALE

### Déménagement du bureau du Contrôle des habitants :

Dès le 1<sup>er</sup> mai 2007, le bureau du Contrôle des habitants se trouvera au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville.

Tél. 021 906 15 58

Fax 021 906 15 56

E-mail : [avs.ch@lucens.ch](mailto:avs.ch@lucens.ch)

### Cartes journalières CFF :

La Commune de Lucens met à disposition, chaque jour, deux cartes journalières pour un prix forfaitaire de Fr. 30.- la carte (il n'est pas nécessaire de posséder un abonnement CFF  $\frac{1}{2}$  tarif). Toute personne intéressée peut en faire la demande. Les habitants d'autres communes peuvent également profiter de cette offre pour un prix de Fr. 40.-. Il est préférable, dans la mesure du possible, de réserver vos cartes à l'avance au 021 906 15 59.



## TOUR DE ROMANDIE 2007

### Ramassage des ordures ménagères :

A l'occasion du passage du Tour de Romandie à Lucens, le jeudi 3 mai 2007, le ramassage des ordures ménagères est avancé au **mercredi 2 mai 2007**.

### Fermeture des routes :

A l'occasion du passage du Tour de Romandie à Lucens, le jeudi 3 mai 2007, **les routes suivantes seront fermées de 07h00 à 19h00**, à savoir :

- *Centre de la localité (Place du Soleil - Rue du Marché - Grand-Rue - Av. de la Gare)*
- *Route de Moudon*
- *Les places de parc situées le long de la route d'Yvonand, parc de la Grande salle, Collège des Vaux et le Casino Stand ne pourront pas être utilisées ce jour là. Ces places seront réservées uniquement pour la caravane et l'organisation du Tour de Romandie.*
- *Des déviations seront mises en place.*



## FETE DE L'ASCENSION 2007

La Société du Tir des enfants de Lucens et environs souhaite élargir le cercle des collaborateurs qui œuvrent de manière bénévole à l'organisation de la sympathique "Fête de l'Ascension".

C'est pourquoi, pour nous aider à maintenir bien vivante cette charmante tradition, les parents et toutes personnes intéressées à nous prêter leur bienveillant concours, sont cordialement invités à participer à

**l'assemblée générale qui aura lieu le lundi 23 avril 2007, à 20h.00,  
à l'ancien Collège de l'Hôtel de Ville à Lucens.**

Les personnes qui ne pourraient pas participer à l'assemblée, mais qui seraient intéressées à prendre part à l'organisation de la fête des enfants, peuvent s'annoncer au Secrétariat communal de Lucens, par tél. 021 906 15 51 - fax 021 906 95 45 ou par e-mail : [clcruchet@lucens.ch](mailto:clcruchet@lucens.ch)